

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- Approuve l'institution d'un périmètre d'études tel que figurant en annexe et son inscription au PLU en cours d'élaboration.

- Dit que ce périmètre d'études fera l'objet de mesure de publicité conformément à l'article R111-26-1 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
Philippe Ferrand



RENDU EXÉCUTOIRE LE : 16/02/2010  
LE MAIRE

**Le Maire**  
Philippe Ferrand

